

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 3 septembre 2021 Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 septembre, s'est réuni à 9h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Monsieur Serge VILLARD, 1^{er} vice-président.

Nombre de délégués : 12

Présents : 4

Votants : 4

Vote : 4 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Serge VILLARD, Benoit VIDAL, Michelle GILLY, Pierre SAPHORES

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s): Rachel COTTA, Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Pierre CLEMENT, Michel CHENIVESSE, Michel BOYER, Karine TAULEMESSE, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTHE, Monique BOF

Etai(en)t excusé(s) : Philippe EUVRARD, Sylvie CADDET, Jacky BEAU, Martine MATTEI, Isabelle SAIMMAIME PERICO

Secrétaire de séance :

DELIBERATION N°2021-16 : Avenant à la convention avec l'association PRESENCE(S) Photographie pour la mise en œuvre du projet d'Education artistique et culturelle (EAC) à mener en 2021

Le vice-président expose

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron est signataire d'une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture avec le Ministère de la culture, la Drac Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le département de l'Ardèche, La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), Canopé, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), le conseil régional.

Dans ce cadre, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional et l'association PRESENCE(S) PHOTOGRAPHIE proposent conjointement une action intitulée : *Paysages décryptés*.

Une convention est signée entre l'association Présence Photographie et le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional pour fixer la répartition et les modalités du versement de la subvention de **18 700€ TTC** (dix-huit mille sept cents euros) par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron au Pays d'art et d'histoire (délibération 2021-26 du 25 novembre 2020).

Compte-tenu de modifications liées à la prise en charge de fournitures supplémentaires par Présence(s) Photographie, il convient de modifier la répartition suivante de cette subvention :

- 4300 € TTC pour le Pays d'art et d'histoire (en lieu et place de 4500 €)
- 14400 € TTC pour Présence Photographie (en lieu et place de 14200 €)

L'échelonnement des versements du Syndicat Mixte du Vivarais méridional à l'association PRESENCE(S) Photographie en contrepartie de sa participation au projet reste inchangée :

- 40% au démarrage de l'action avec le 1^{er} groupe
- 30% au démarrage de l'action avec le 3^e groupe
- Le solde sur présentation du bilan de l'opération (sous une forme qui permette de l'intégrer au bilan général à présenter à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron)

Il convient de signer, entre le Syndicat Mixte du Vivarais méridional et l'association Présence(s) Photographie un avenant à la convention 2020-26 pour modifier la répartition de la subvention.

Le COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après en avoir délibéré

- Approuve la signature d'un avenant à la convention signée entre le Syndicat mixte du Vivarais méridional (Pays d'art et d'histoire) et l'association PRESENCE(S) Photographie pour la mise en oeuvre du projet d'Education artistique et culturelle à mener en 2021 pour la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
- Autorise la Présidente à signer cet avenant

Extrait certifié conforme,

La Présidente,

Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

P.O

